

Direction départementale de la protection des populations

Service de la sécurité de l'environnement industriel

Affaire suivie par : Franck GERARD
Téléphone : 02.38.42.42.85
Courriel : franck.gerard@loiret.gouv.fr
Référence : RISQUES TECHNOLOGIQUES\\CPE DECHETS\CSDU
CLIS-CSS\CSS BUCY ST LIPHARD\REUNIONS CSS\12 juin 2014

#### Commission de Suivi de Site (CSS) du centre de stockage de déchets non dangereux de Bucy Saint Liphard

Compte-rendu de la réunion du 12 juin 2014

Sous la présidence de M. Jean-François MOREAU, Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret, étaient présents :

#### Collège Collectivités Territoriales:

M. Yves PINSARD, Maire de Bucy Saint Liphard

M. Yves DENIS, Conseiller municipal de Rozières en Beauce

#### Collège Exploitants:

M. Fabrice MILLET, Responsable d'exploitation stockage de la société SETRAD Mme Chloé DELATTRE, Directeur traitement de la société SETRAD M. Laurent ABRY, Directeur stockage de la société SETRAD

#### Collège Salariés:

M. Alain DURELLE, Salarié de la société SOCCOIM, délégué du personnel

#### Collège Riverains:

M. Jean-Louis POSTÉ, Président de l'association Mauves Vivantes Mme Martine DUMORTIER, Présidente de l'association des Amis de la forêt de Bucy

#### Collège Administrations:

M. Didier GIRAULT, Inspecteur de l'environnement, UT (Unité Territoriale) DREAL M. Franck GERARD, DDPP 45, Service SEI

#### Autres participants:

M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire de Huisseau sur Mauves

M. Fabrice KENENGIESER, Chargé d'études et suivis, société SETRAD

#### Etaient excusés:

M. Pascal GUDIN, Conseiller Général du Canton d'Artenay

M. Brice LEMAIRE, Adjoint au maire de Chaingy

ARS, délégation territoriale du Loiret

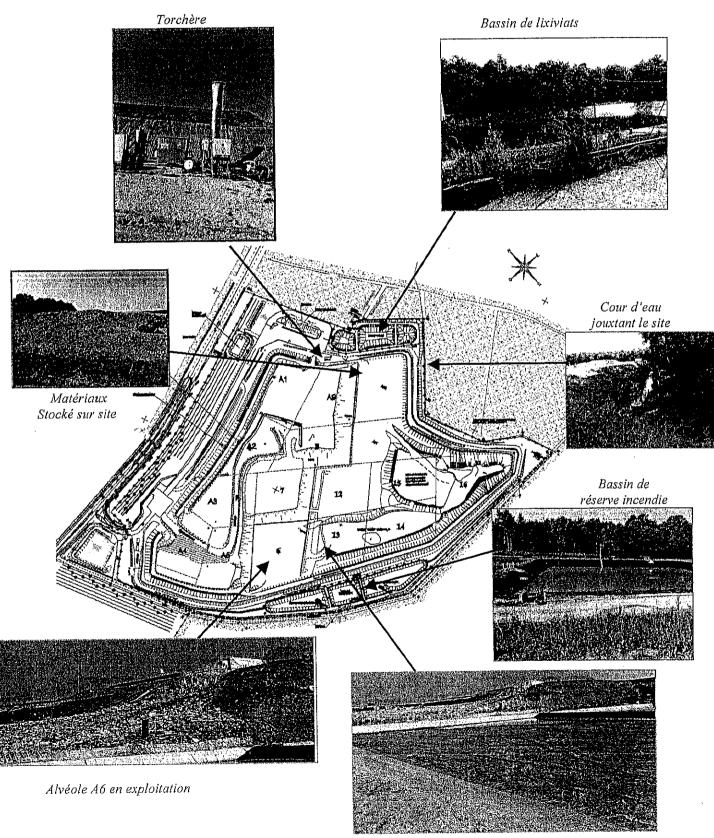
M. Gilbert GUERIN, Fédération du Loiret pour la pêche et la protection du milieu aquatique

# Ordre du jour

- 1. Visite du centre de stockage de déchets non dangereux (Déplacement en Mairie à l'issue de la visite)
- 2. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 27 mars 2013
- 3. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2013 par la société SETRAD
- 4. Action des services de l'Etat
- 5. Thèmes à aborder sur la demande du collège « Riverains »
  - odeurs nauséabondes émises par le site
  - provenance des déchets
  - circulation des camions sur la RD 3
- 6. Questions diverses et échange avec l'assemblée

# 1. Visite du centre de stockage de déchets non dangereux

La réunion a débuté par une visite du site à 9h30, qui a permis aux membres de la CSS de prendre connaissance de l'exploitation en cours. Les photos ci-dessous signalent les différents points d'arrêt de la visite.



Alvéole A13 terrassée

Les éléments suivants ont été abordés lors de cette visite :

Point d'arrêt	Eléments abordés
La torchère	La torchère fonctionne alors que la micro-turbine ne peut être utilisée à cause d'un manque de méthane CH4 dû à des déchets peu méthanogènes.
Matériaux stockés	Matériau issu de concassage de roches et utilisé pour le drainage des fonds de casier
Cours d'eau	Ce cour d'eau passe ensuite sous le site. Une canalisation permettant un passage protégé a été mis en place.
Alvéoles en exploitation ou en terrassement	La préparation de 2 alvéoles s'effectue l'été sur une période d'environ 2-3 mois. Le point bas de l'alvéole avant remplissage se trouve à 112,5 mètres d'altitude. Après remplissage, l'alvéole s'élève à 130 mètres. L'altitude maximale du dôme final sera de 137 mètres.
Bassin pompier	Ce bassin pompier est fonctionnel. Il a été utilisé lors du dernier incendie dans la nuit du 4 au 5 juin 2014.

Après la visite du site, d'environ une heure, M. MOREAU ouvre la séance en Mairie à 10h30 et soumet à l'approbation le compte-rendu de la réunion de la CSS du 27 mars 2013.

#### 2. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 27 mars 2013

Mme DUMORTIER indique que le paragraphe en page 9 « Mme DUMORTIER convient qu'en tant que riveraine la plus proche du site, elle n'est pas gênée par les odeurs. Elle observe que ce sont les personnes de « L'hermitage » situés face aux vents dominants qui subissent ces inconvénients. » peut laisser penser qu'elle n'est pas elle-même habitante de l'Hermitage. Le compte-rendu sera modifié en conséquence.

En dehors de ce point, le compte-rendu ne fait pas l'objet de remarque et est approuvé à l'unanimité.

A propos des vents dominants, il est précisé que la visite de ce jour a eu lieu sous le 2<sup>ème</sup> vent dominant, qui engendre moins de nuisances olfactives que le vent dominant principal.

M. MOREAU rappelle à l'exploitant qu'il est nécessaire de bien prévenir tous les riverains potentiellement impactés par les nuisances lorsque des événements pouvant générés de fortes odeurs sont planifiés.

M. POSTÉ demande si il est prévu d'autres excavations comme celle qui a eu lieu très récemment et qui a généré de fortes odeurs.

L'exploitant informe les membres qu'une telle opération qui était nécessaire pour la mise en place de la nouvelle voie de desserte des alvéoles, n'est pas prévue.

#### 3. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2013 par la société SETRAD

M. MILLET expose les éléments suivants :

#### a - Présentation du site

La capacité maximale de stockage, réglementée par l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2007 est de 100 000 tonnes par an. Le centre se structure en 1 casier de 16 alvéoles (5000 m² par alvéoles) et d'une alvéole sommitale (dôme).

Le centre exploité depuis le 16 novembre 2009 est certifié ISO 14001 depuis le 2 décembre 2009. La certification a été renouvelée en mars 2013.

#### b - Liste des installations et personnel du site

M. MILLET présente le liste des installations et le personnel du site

M. MOREAU demande pourquoi le système d'éclairage du site, vu lors de la visite du site ne figure pas dans cette liste.

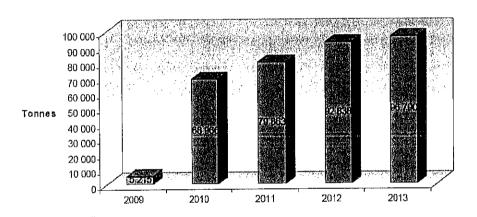
M. MILLET répond que ce matériel n'appartient pas au site, il est loué et déplacé sur la zone en cours d'exploitation.

M. MOREAU demande si cet éclairage est suffisant pour les interventions de nuit des pompiers.

M. MILLET répond qu'entre l'éclairage du bâtiment d'accueil et celui sur la zone d'exploitation, aucune insuffisance n'a été relevée.

#### c - Tonnage réceptionné en 2013

#### Evolution annuelle des tonnages



En 2013, 96 790 tonnes ont été enfouies, ce qui représente une hausse de 5,7 % par rapport à 2012. L'augmentation du tonnage s'explique en partie par la récupération des déchets, qui auparavant étaient reçus sur le site de Mézières-lez-Cléry, aujourd'hui en post-exploitation.

M. DENIS demande comment seraient gérés les déchets si, par exemple au mois de septembre, le tonnage maximal de 100 000 tonnes reçues était déjà atteint.

M. MILLET indique, que ce cas de figure ne devrait pas arriver puisque l'arrivée des déchets est répartie sur l'année. Mais si tel était le cas, les déchets seraient orientés vers d'autres exutoires. Il précise le type et l'origine des déchets reçus :

82 % du 45

• types de déchets enfouis :

> déchets ultimes non dangereux : 91 420 tonnes (94%)

> refus de dégrillage: 159 tonnes (<1%)

> sables de curage: 3 2310 tonnes (3%)

> autres (cendres; mâchefers; compost non conforme) 4 151 tonnes (2%)

• provenances des déchets ultimes non dangereux :

➤ centre de tri de Chaingy : 37 %
 ➤ collecte d'industriels du 45 : 24 %

> mâchefers non valorisables - Saran : 1 %

> divers (direct, refus de compost, sable): 20 %

> collecte industriel 41 : 1 % \_\_\_\_ 1 % du 41

> centre de tri de Lucé (28) : 9 % 18 % du 28

> collecte d'industriels du 28 : 9 %

M. POSTÉ demande si le site reçoit des déchets du département de la Sarthe, notamment les encombrants de la ville du Mans.

L'exploitant répond que de tels déchets ne sont pas reçus sur le site de Bucy. Des affréteurs pourraient effectivement avoir des plaques d'immatriculation de ce département, sans pour autant que cela signifie que les déchets acheminés viennent de la Sarthe.

M. GIRAULT confirme que lors de sa dernière visite d'inspection, il a contrôlé l'origine des déchets, et rien ne laisse à penser que des déchets de la Sarthe sont reçus sur le site.

M. MOREAU propose à M. POSTÉ d'apporter des éléments complémentaires sur ce sujet s'il ya lieu, lors d'une prochaine réunion. Il indique qu'il serait intéressant lors d'une prochaine visite du site par les membres d'observer la procédure suivie lors de l'arrivée d'un camion.

#### <u>d – Exploitation en 2013</u>

L'exploitation en mode bioréacteur a concerné les alvéoles suivantes :

- A8: du 1er janvier 2013 au 13 aout 2013;
- A7 : du 14 aout 2013 jusqu'à la fin de l'année 2013.

Actuellement, c'est l'alvéole A6 qui est en cours d'exploitation, puis ce sera l'A12.

Dans un an, A6 et A12 seront terminées et A13 sera en cours d'exploitation.

M. POSTÉ demande quelle est l'épaisseur de la couverture posée sur les déchets lorsque les alvéoles sont pleines.

M. MILLET répond qu'elle est de 50 cm. C'est une couverture qui peut être provisoire selon les alvéoles. Elle pourra être enlevée au moment de l'exploitation de l'alvéole sommitale.

M. ABRY précise que le petit périmètre du site ne permet pas de mettre toutes les alvéoles sous une couverture définitive.

#### e- Travaux réalisés en 2013

- Terrassement et étanchéité des alvéoles A6 et A7 :
- couverture des alvéoles A1 et A9 ;
  - captage de biogaz et raccordement sur A3, A4 et A5.

#### f-Travaux prévus 2014

- Terrassement et étanchéité A12 et A13;
- couverture provisoire A7 et A8;
- raccordement au réseau de A6, A8 et A9;
- reprise des flash des enrobés de voirie;
- création des puits dans A9 et A1.

#### g - Gestion des lixiviats 2013

- Production théorique: 5 966 m³ / Evacuation: 2 542m³ :
  - > augmentation des stocks dans les bassins de lixiviats (~2,000 m<sup>3</sup>);
  - > volume toujours disponible en cas d'incendie ;
  - > stock fond d'alvéole ( $\sim 2.500 \text{ m}^3$ );
  - > évacuation depuis début 2014 et toujours en cours (~1.000 m³ à ce jour);
- 4 campagnes de prélèvements et d'analyses : seul le pH a montré un dépassement lors d'une analyse. Tous les autres paramètres sont restés en deçà des seuils fixés par l'AP et la STEP (station d'épuration).

M. POSTÉ demande si les lixiviats ont été acceptés en STEP lorsqu'il y a eu ce dépassement.

M. MILLET indique que les prélèvements sont communiqués aux STEP et que ce dépassement a été accepté. Les STEP desservies sont celles de la Chapelle-Saint-Mesmin et d' Orléans-La Source.

## h - Gestion des eaux souterraines et superficielles en 2013

- 5 piézomètres répartis sur site et autour du site :
  - > 2 amonts (PZ 3bis PZ 1bis);
  - $\triangleright$  3 aval (PZ2 PZ4 PZ5);
- autres points de suivi :
  - > puits de la ferme d'Escures (latéral);
  - > piézomètre du Crot-Larron (aval);
  - > eaux du Bassin des Sources (latéral);
- analyse trimestrielle pour les eaux souterraines;
- analyse annuelle pour les eaux superficielles;
- point Zéro effectué le 9 octobre 2009 Analyses complètes renouvelées cette année.

Les 4 campagnes d'analyses des eaux souterraines, qui ont eu lieu dans le cadre du contrat avec la société Eau et Industrie donnent des résultats stables et ne présentent aucun marquage.

M. POSTÉ demande quand ont eu lieu les analyses au bassin des sources.

M. MILLET précise que le dernier prélèvement a été effectué fin 2013, et qu'un autre a lieu actuellement.

## i - Gestion des rejets atmosphériques en 2013

#### Suivi mensuel du biogaz:

- biogaz de composition variable en CH4 (28 à 47%)/CO2
  - < 30 % CH4; en limite des seuils de combustion;
- forte concentration en H2S dans certaines alvéoles entraînant un risque de corrosions des équipements de valorisation;
- fonctionnement préférentiel des installations de valorisation :
  - > chaudière: 0 h / an, microturbine: 824 h /an et torchère: 5426 h /an.

M. MOREAU constate que le fonctionnement de la torchère est loin de couvrir l'année complète (environ 8 700 heures).

L'exploitant reconnaît que ce taux d'activité n'est pas satisfaisant.

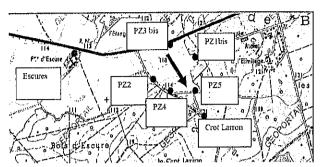
M. DENIS demande si la chaudière permet de chauffer le bassin des lixiviats.

Mme DELATTRE répond que oui et qu'actuellement elle ne peut pas être utilisée à cause d'un problème de gestion des gaz.

M. ABRY précise que cela n'engendre pas de dégradation dans la gestion des lixiviats. D'autre part pour obtenir une bonne fermentation des déchets le taux d'humidité doit être de 45%, alors qu'il n'est que de 30% actuellement. L'exploitant étudie le recours à la recirculation des lixiviats, qui consiste à arroser les déchets couche par couche par les lixiviats.

M. MILLET informe les membres que les 4 contrôles effectués sur les rejets ont montré une forte concentration en composés soufrés. Cette forte présence de H2S, générant des odeurs, est notamment dû au type de déchets reçus (encombrants et DIB).

M. POSTÉ demande pourquoi cet hiver il y a eu plus d'odeurs ressenties.



- M. MILLET répond qu'il y a eu des travaux d'excavation, notamment afin d'utiliser les lixiviats de fond d'alvéole pour l'arrosage.
- M. POSTÉ demande si les arrêts de torchère génèrent plus d'odeurs.
- M. ABRY précise qu'effectivement après quelques heures d'arrêt de la torchère, les odeurs ressenties sont plus fortes. Pour éviter cela les équipes se déplacent sur site, une fois le samedi et une fois le dimanche et redémarrent la torchère le cas échéant.
- M. DENIS demande s'il y a la possibilité de mettre en place un système d'alerte pour gagner du temps entre l'arrêt de la torchère et son redémarrage.

L'exploitant répond que ce système existe sur d'autres sites, qu'une étude est en cours sur le site de Bucy pour sa mise en place.

#### Plan d'action 2013 / 2014:

- mise en place d'un filtre charbon actif;
- réglage du réseau et de la torchère ;
- mise en place d'un second filtre :
- essai de plusieurs type de charbons actifs ;
- réglage du réseau : amélioration du captage et de la méthanogénèse ;
- amélioration des connaissances avec le mode bioréacteur ;
- baisse importante des rejets en sorties de torchère : mesures juin 2014 ;
- poursuite du plan d'action 2014 : programmation d'essais de traitement en lien avec la Direction Technique de Veolia.

#### j - Evénements et incidents en 2013

- 3 février 2013 : départ de feu le dimanche matin :
  - > détection par le personnel et origine inconnue ;
  - > action conjointe pompiers-personnel du site;
  - > pas de reprise et pas de dégradation de la géomembrane
- 4 et 6 juillet 2013: départ de feu en début de soirée :
  - > alerte par la société COPS puis intervention des pompiers et du personnel;
  - > surveillance complémentaire la nuit suivante ;
  - > pas de détérioration de la géomembrane;
  - > légère reprise le 6 juillet sans flamme (un matelas se consumait) : gestion en interne par étouffement.
- M. ABRY indique qu'une filière de récupération des matelas est actuellement en train de se développer. Malheureusement, le processus de recyclage n'est pas simple et la mise en place de cette filière risque d'être longue. A terme lorsqu'elle sera opérationnelle, elle permettra de ne plus recevoir de matelas sur le site de Bucy et donc de supprimer une source importante d'incendies potentiels.
- M. PINSARD demande quelle est l'origine de l'incendie qui a eu lieu dans la nuit du 4 au 5 juin 2014.
- M. MILLET répond que l'incendie s'est déclaré sur les déchets qui avaient été excavés pour les travaux de la nouvelle rampe de déchargement.
- M. DENIS indique que la commune de Rozières-en-Beauce n'a pas été prévenue de cet incendie.
- M. MOREAU demande à l'exploitant d'être bien vigilant sur ce point et de s'assurer qu'il a les numéros de portable des mairies des communes riveraines.

Mme DELATTRE indique qu'elle reprendra les numéros pour les communes de Rozières-en-Beauce et de Huisseau-sur-Mauves.

#### k-Suivi réglementaire en 2013

- Réunion CSS du 27-03-13:
  - > installation de la CSS et désignation des membres du bureau;
  - > présentation du bilan de l'année passée. L'attention a notamment été portée sur les incendies, les odeurs.
- Inspection DREAL du 14-03-13 : 4 non-conformités (NC), 5 remarques et 2 demandes :
  - > 3 NC ont été levées;
  - > la dernière concerne les rejets de SOx de la torchère. La mise en place d'une solution pérenne est toujours recherchée.
- Inspection DREAL du 17-09-13 : 11 non-conformités, 5 remarques et 11 demandes :
  - $\triangleright$  une NC concernant les  $SO_X$  est toujours en cours ;
  - > les NC sur le bruit et le comptage des impacts foudre, doivent encore être soldées;
  - > les autres NC ont été corrigées.

M. MILLET précise que l'exploitant souhaite faire une demande de modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation pour la valeur limite du paramètre « bruit ».

M. BOTHEREAU informe les membres qu'un son de type « Bip Bip » provient parfois du site.

Mme DELATTRE précise que ces sons proviennent des engins lors des périodes de travaux. Les engins d'exploitation du site utilisent une sirène spécifique qui ne s'entend pas de l'extérieur.

# <u>l- Suivi biodiversité en 2013 : poursuite de la collaboration avec le CDPNE (Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement)</u>

- Suivi de 3 placettes situées à différents du site :
  - > présence de faune et de flore locale avec de rares espèces protégées ;
  - > préconisation d'un fauchage en fin d'été pour favoriser les prairies ouvertes.
- Plantation et stabilisation des rives des bassins de récupération des eaux de ruissellement : plantation par la technique de l'hydroseeding. Suivi de la reconquête de ce milieu

# 4 - Action des services de l'Etat

M. GIRAULT indique que depuis la dernière réunion de la CSS, l'inspection a procédé à deux visites du site le 17 septembre 2013 et le 6 mai 2014.

Lors de la dernière inspection du centre de stockage, les abords du site étaient propres et aucune odeur n'était perceptible au niveau de la route.

L'inspection s'est notamment attachée à vérifier les départements d'origine des déchets admis dans le centre de stockage. Selon l'extraction réalisée par l'exploitant à partir de la base de donnée de son registre de suivi des déchets entrants, pour les années 2013 et 2014, les déchets proviennent des départements 28, 41 et 45, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

L'inspection a constaté que le suivi est réalisé selon les périodicités définies par l'arrêté d'autorisation pour les eaux souterraines, les eaux de superficielles (des Mauves), les installations électriques et les moyens de défense contre l'incendie.

Néanmoins, 7 non conformités ont été mises en évidence dont les principales concernent :

- la concentration du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) mesurée le 17 janvier 2014 (1710 mg/Nm³) dans les rejets atmosphériques de la torchère excède la valeur limite fixée (400 mg/Nm³) pour ce paramètre, (NC Récurrente);
- le fait que l'exploitant n'a pas porté à la connaissance de l'organisme chargé de la vérification des installations électriques les plans des zones à risques.

L'inspection est dans l'attente des éléments de réponse de l'exploitant qui doivent être transmis avant le 21 juin 2014.

L'exploitant indique aux membres qu'un prélèvement pour la concentration du dioxyde de soufre (SO2) sera fait très prochainement.

M. GIRAULT indique à l'exploitant que si la concentration du dioxyde de soufre (SO2) mesurée dans les rejets atmosphériques de la torchère excède de nouveau la valeur limite fixée 0 (400 mg/Nm³), il serait contraint de proposer au Préfet un arrêté de mise en demeure pour non respect récurrent du seuil défini pour ce paramètre.

- M. PINSARD demande si les visites d'inspection sont inopinées.
- M. GIRAULT indique qu'elles peuvent l'être mais que celle du mois de mai 2014 ne l'était pas.

#### 5. Thèmes à aborder sur la demande du collège « Riverains »

- Odeurs nauséabondes émises par le site
- Provenance des déchets
- Circulation des camions sur la RD 3

M.MOREAU précise que les 2 premiers thèmes ont déjà pu être débattus et donne la parole à M. POSTÉ.

M. POSTÉ souhaiterait aborder la problématique du passage des poids lourds sur le territoire de la commune de Huisseau-sur-Mauves

M.ABRY indique qu'en 2012, le trafic à Huisseau-sur-Mauves était d'environ 3120 véhicules/jour, dont 200 poids lourds. 18 de ces poids lourds sont liés à l'activité du site de Bucy ce qui représente environ 10% du trafic poids lourds. Mais effectivement la taille importante de ces camions donne un effet visuel aggravant. Pour rappel 42% des déchets entrant à Bucy viennent de Chaingy et la majorité des camions les transportant passent par Huisseau-sur-Mauves.

- M. POSTÉ demande s'il ne serait pas possible que ces camions passent plutôt par Ingré.
- M. MOREAU demande aux membres de la CSS leur avis sur ce point.
- M. BOTHEREAU indique qu'il souhaiterait que ce nombre de 18 passages puisse être baissé si possible ;
- M. ABRY prend en compte le souhait exprimé et va se rapprocher de ses collègues de Chaingy pour voir s'il est envisageable de réduire ce flux.
- M. MOREAU précise que le Préfet n'a pas le pouvoir de régler la circulation.

#### 6-. Questions diverses et échange avec l'assemblée

Aucune question diverse posée, M. MOREAU propose aux membres de la CSS de systématiser la visite du site lors des réunions de la CSS.

M. DENIS rappelle que les membres qui le souhaitent peuvent visiter le site à d'autres moments de l'année.

M. MOREAU clôt la réunion et propose aux membres de réunir la commission l'année prochaine au mois de mars.

Le Président de la CSS,

Jean-François MOREAU